



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 février 2012  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités**  
**israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi**  
**que dans le reste du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-septième année**

## **Lettres identiques datées du 23 février 2012, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine**

Comme suite à ma lettre datée du 15 février 2012 (A/ES-10/545-S/2012/90), je me dois d'appeler votre attention sur les récentes provocations d'Israël, la Puissance occupante, qui a annoncé la poursuite de la construction de colonies illégales sur le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est. La construction et l'expansion illégales déjà en cours de colonies israéliennes et l'approbation de projets prévoyant des opérations de construction encore plus massives constituent des violations délibérées par la Puissance occupante de ses obligations juridiques internationales, en particulier de celles qui découlent de la quatrième Convention de Genève, ainsi qu'une manifestation de son mépris flagrant pour les appels de la communauté internationale concernant la cessation complète de tous ces agissements illégaux. De surcroît, comme on le reconnaît universellement, ces agissements sont fondamentalement contraires à la solution à deux États envisagée pour ce conflit et elles la compromettent gravement.

Hier, le 22 février 2012, Israël a annoncé qu'il autorisait la construction d'au moins 600 habitations supplémentaires dans la colonie illégale de « Shilo » située au cœur de la Cisjordanie occupée, entre les villes de Ramallah et de Naplouse. On a également appris hier que la Puissance occupante avait approuvé les tentatives de « légaliser » rétroactivement 200 autres habitations dans la colonie illégale de « Shvut Rachel », qui jouxte la colonie susmentionnée. Avec chaque centimètre de territoire palestinien volé par la Puissance occupante et avec chaque pierre posée aux fins d'installer illégalement la population civile israélienne en territoire palestinien occupé, il devient de plus en plus clair qu'Israël n'est pas intéressé par un règlement de paix juste et durable comme celui auquel a souscrit la communauté internationale, c'est-à-dire la solution à deux États fondée sur les frontières d'avant 1967, un compromis historique accepté il y a des dizaines d'années par les dirigeants palestiniens. Ces actions, de surcroît, démentent les assertions d'Israël concernant le sérieux de son engagement envers le processus de paix, processus



dont les objectifs, les principes et l'esprit mêmes sont en totale contradiction avec de telles pratiques coloniales illégales.

Ces agissements déplorables doivent être condamnés avec fermeté par la communauté internationale et il convient d'intensifier les pressions sur Israël, la Puissance occupante, pour qu'il y mette fin immédiatement. Israël doit être amené à honorer ses obligations juridiques ainsi que ses responsabilités et engagements aux termes de la Feuille de route du Quatuor, qui l'obligent à geler l'ensemble de ses activités de colonisation et à démanteler toutes les implantations « sauvages ». La Puissance occupante ne peut continuer de violer de façon aussi flagrante et délibérée ces obligations sans que cela n'ait de conséquences, car la seule chose à attendre de tels agissements, c'est que la situation sur le terrain se détériore davantage, que la terre palestinienne continue d'être confisquée et l'intégrité du territoire compromise et que la viabilité de la solution à deux États pour la paix soit entamée davantage.

Bien que rassurés par les déclarations énergiques condamnant ces toutes récentes actions et provocations illégales de la part d'Israël, nous estimons que de telles déclarations doivent s'accompagner d'initiatives et de mesures sérieuses pour enrayer la montée des tensions et la grave détérioration de la situation sur le terrain dont de tels agissements sont la cause. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel à la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité, pour qu'elle agisse en conformité avec le droit international et les résolutions des Nations Unies afin de mettre un terme à cette campagne israélienne de colonisation destructive en territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et qu'elle exige d'Israël, la Puissance occupante, qu'il respecte le droit international et entende les demandes internationales formulées à cet égard.

Malheureusement, dans le même temps, avec l'appui et l'acquiescement du Gouvernement d'Israël, des colons extrémistes continuent de semer la terreur dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, provoquant, avivant les tensions et heurtant les susceptibilités religieuses de part et d'autre. Des provocations continuent d'être perpétrées à l'encontre du noble sanctuaire Al-Haram Al-Sharif, et les colons continuent de vandaliser les Lieux saints. Le dernier en date de ces incidents visait une église à Jérusalem, l'église baptiste de la rue Narkis, dont les murs ont été couverts de slogans déplorables et haineux tels que « Mort au christianisme » et de blasphèmes contre Jésus-Christ. Cette provocation fait suite à l'acte de vandalisme commis plus tôt ce mois-ci, le 7 février, au monastère de la Croix, où le slogan « Mort aux chrétiens » a été inscrit à la bombe, et à plusieurs attaques du même ordre contre des mosquées en territoire palestinien occupé, notamment des actes de dégradation similaires ainsi que des incendies criminels. Ces agissements doivent être condamnés et il faut rechercher sérieusement les moyens de les faire cesser, car la poursuite de telles provocations ne peut que conduire à déstabiliser davantage la situation, ce qui serait lourd de conséquences.

Je dois également appeler votre attention sur la situation instable et déplorable qui persiste dans la bande de Gaza occupée, en raison des attaques que continue de mener l'armée israélienne et du blocus illégal qui est près d'entamer sa cinquième année. Le dimanche 19 février, les forces d'occupation israéliennes ont lancé de nouvelles attaques aériennes contre Gaza, visant les quartiers de Zaitoun et Tuffah dans la ville de Gaza, où elles ont blessé un garçon d'un an, Mohammed Al-Zaharna, de même que cinq autres civils, et endommagé la maison d'Al-Zaharna ainsi qu'une école primaire du quartier. De telles attaques aériennes, qui sont

régulièrement menées par la Puissance occupante, sont à peine condamnées par la communauté internationale, ce qui entretient certainement leur impunité.

Outre qu'il endure ces attaques traumatisantes, le peuple palestinien de Gaza continue de souffrir les conséquences du blocus israélien, notamment des pénuries incessantes de produits de première nécessité, notamment de matériel médical, de matériaux de construction et de fournitures humanitaires. Les pénuries de carburant ont tout particulièrement touché la population à Gaza ces derniers temps, perturbant la vie des ménages et des entreprises et mettant en péril des services publics vitaux, en particulier les hôpitaux, au péril de la vie des patients. La destruction des centrales électriques par la Puissance occupante a aggravé les effets de la pénurie de carburant : l'entière population civile de la bande de Gaza dépend de l'unique centrale subsistante, laquelle est en mauvais état et exploitée bien au-delà de sa capacité pour produire l'électricité nécessaire.

Il me faut enfin faire état de la poursuite, dans la période récente, des arrestations et détentions par la Puissance occupante de civils palestiniens; nombre d'entre eux ont été emmenés de chez eux en pleine nuit par les forces d'occupation. Il convient de citer à cet égard le cas de Haneh Shalabi, une Palestienne qui avait été relâchée à l'occasion de l'échange de prisonniers d'octobre 2011 et qui a de nouveau été arrêtée le 16 février. En outre, nous sommes certes profondément soulagés qu'une solution ait été trouvée à la situation de M. Khader Adnan et que celui-ci ait mis un terme à sa grève de la faim. M. Adnan, comme je l'indiquais dans ma lettre du 15 février 2012, est un Palestinien qui se trouve depuis le 17 décembre 2011 en détention administrative sans chef d'accusation et il menait depuis 66 jours une grève de la faim pour protester contre cette détention illégale et arbitraire par Israël. Nous estimons toutefois que l'honorable exemple qu'a donné M. Adnan en résistant de façon non violente et pacifique pour protester contre la pratique illégale de la détention administrative par la Puissance occupante, pratique utilisée contre des milliers de civils palestiniens au cours des quelque 45 années d'occupation israélienne, doit éveiller la conscience de la communauté internationale et irrésistiblement engager celle-ci à exiger qu'Israël, la Puissance occupante, y mette un terme ainsi qu'à toutes les autres pratiques illégales du même ordre par lesquelles il continue d'emprisonner, de détenir et de maltraiter gravement des civils palestiniens, notamment des enfants.

La présente lettre fait suite aux 417 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 15 février 2012 (A/ES-10/545-S/2012/90), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ces crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Riyad Mansour**

---